



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT AU TITRE DE LA
PRESTATION DE SERVICE POUR LE RELAIS
PETITE ENFANCE (RPE), FINANCEE PAR LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU
VAL-DE-MARNE, POUR LA PERIODE 2024-
2026**

**DÉCISION N° DM-24-359
EN DATE DU 24 OCTOBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais assistants maternels » numéro 200700401 signée le 30 avril 2020 pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais petite enfance » (Rpe) afin d'obtenir les financements associés à l'activité du Rpe ;

D É C I D E

DE SIGNER la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Relais petite enfance », n° 2190-50179-3 proposée par la Caf du Val-de-Marne pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20241024-lmc1H12523H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/10/2024 Date de Publication : 24/10/2024
--